

## Dans l'agglomération de Pau, riverains et agriculteurs s'affrontent autour d'un projet de méthanisation

PAR AMÉLIE POINSSOT  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 30 JUIN 2021

Le projet de méthaniseur, soutenu par la communauté d'agglomération de Pau et son président, François Bayrou, a été rendu possible par le déclassement d'un cours d'eau. Des riverains et deux associations ont déposé des recours.



Le projet de méthaniseur d'Artigueloutan, dans l'agglomération de Pau. © Bureau d'études Artifex / pour Méthagri Pau Est

« *Même si l'on est pro-méthanisation, aucune usine ne devrait être installée là: c'est hyper dangereux!* » Christine Lavigne du Cadet habite aux abords d'Artigueloutan, une petite commune de l'agglomération de Pau, dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle a appris, en découvrant un panneau de permis de construire à la sortie du premier confinement, l'année dernière, qu'un important méthaniseur allait se construire à quelques centaines de mètres de chez elle. Avec un volume d'intrants de 48000tonnes par an, ce méthaniseur ferait partie des grosses unités en France – le volume moyen de ces usines destinées à produire du «biogaz» à partir de déjections animales et de déchets végétaux est de 25600tonnes par an.

Problème: l'emplacement de ce méthaniseur se trouve non loin des habitations, d'une zone Natura 2000, et d'un sentier de promeneurs. Comme d'autres résidents qui vivent alentour, Christine craint les mauvaises odeurs qui pourraient se dégager des arrivées de lisier de différents élevages sur le site. Il est même prévu que l'hippodrome de Pau, partie prenante du projet,

apporte les effluents de ses quelque six cents chevaux pour alimenter la machine: 11000tonnes par an. Soit environ 30tonnes par jour.

Le digestat, matière fertilisante qui sortira du processus de méthanisation, sera ensuite répandu dans des champs plus ou moins proches. «*Quarante-huit communes sont concernées par le plan d'épandage*, précise François Daviau, membre, aux côtés de Christine Lavigne du Cadet, de l'association Cami (« Citoyens anti-méthanisation industrielle Pau Est ») qui s'est constituée pour s'opposer au projet. *Cela va provoquer des émanations d'ammoniac dans l'air... et nous aurons plus de nitrates dans la nappe phréatique, qui n'est qu'à deux mètres de profondeur.* »

Surtout, le méthaniseur sera construit sur un bassin versant, à l'aplomb d'un cours d'eau intermittent. En cas de fuite ou d'accident de l'usine, ce cours d'eau, qui rejoint le ruisseau de l'Oussère au niveau du village voisin, Sendets, pourrait donc être directement pollué et contaminer des terrains alentour. Depuis un an, six accidents de méthaniseur en France ont conduit à une pollution de cours d'eau: à Châteaulin, dans le Finistère (où 180000 foyers ont été privés d'eau potable pendant une quinzaine de jours), à La Mesnière (Orne), à Andelnans (Haut-Rhin), à Volckerinckhove (Nord), à Tence (Haute-Loire), et à Aire-sur-l'Adour (Landes). Une fosse de lisier qui éclate, une cuve de digestat qui fuit, un épandage trop copieux... la technologie de la méthanisation n'est pas encore complètement maîtrisée.

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

Dans le dossier d'Artigueloutan, la proximité de l'eau apparaît comme la principale problématique: alors que la législation interdit toute construction à moins de 35mètres d'une berge, les porteurs de projet du méthaniseur ont opportunément obtenu en 2017 le déclassement en «fossé» du cours d'eau au bord duquel il sera construit. À l'origine de cette demande? La FDSEA locale, l'antenne départementale du FNSEA, syndicat majoritaire des exploitants agricoles. Nicolas Bernatas, l'un de ses

représentants, fait partie des dix agriculteurs ayant pris part dans la société Méthagri Pau Est, montée deux ans plus tôt pour construire le méthaniseur. Il assume.

«*Ce n'est pas un cours d'eau qui coule en permanence, explique cet éleveur qui est le président de la FDESA pour le canton. La FDESA a demandé à ce que ce soit déclassé, mais la police de l'eau a fait ses propres constatations sur place.*» «*À l'origine, c'est un fossé de drainage créé par mon père dans les années 1970*», précise de son côté Jean Petit, le propriétaire du terrain.

Dans son étude d'impact, qui sert de base à l'enquête publique, Méthagri Pau Est a par ailleurs sous-estimé la distance d'acheminement des intrants entre les lieux d'élevage et le méthaniseur. Entre le Domaine de Sers, où sont gardés les chevaux de l'hippodrome de Pau, et l'usine où doit être conduit le fumier de cheval, elle indique 13km – soit la distance à vol d'oiseau. Dans la réalité, le parcours d'acheminement est plus long: il fait 19km par la route.

La différence n'est pas anodine. Du côté de la région Nouvelle-Aquitaine, la majorité PS-EELV au pouvoir jusqu'aux dernières élections entendait précisément réduire à 10km le périmètre d'approvisionnement autour des méthaniseurs, afin de limiter le trafic généré autour de ces installations. Celle qui occupait le poste de vice-présidente en charge du climat et de la transition énergétique au cours du mandat sortant, Françoise Coutant, assure à Mediapart que «*sur l'impact environnemental*», «*tout n'est pas clair dans ce dossier*». Mais surtout, «*il y a un manque criant de concertation autour de ce projet depuis le départ*».

Le conseil régional sortant n'avait d'ailleurs pas statué sur les subventions à accorder à la construction de ce méthaniseur. Or d'après Georges Pouban, président de la société Méthagri Est, près de 20 % du plan de financement repose sur l'aide de la région, soit 2 millions d'euros. Sans cet argent public, l'investissement ne pourra se faire.

Jusqu'à présent, le projet a toutefois bénéficié de solides soutiens politiques, où les frontières entre vie publique et intérêts privés ne sont pas toujours étanches. C'est ainsi qu'en 2017, le conseil

communautaire de l'agglomération de Pau vote une subvention de 15000 euros pour la réalisation par Méthagri Pau Est d'une étude de faisabilité. Parmi les conseillers prenant part au vote, on compte Michèle Laban-Winograd, à l'époque maire d'Artigueloutan et dont le frère, Jean Petit, se trouve être l'un des dix agriculteurs porteurs du projet au sein de Méthagri Pau Est, et propriétaire du terrain concerné. Sa parcelle doit être rachetée par la société Méthagri Pau Est.

«*Le méthaniseur, c'est mon projet*», explique fièrement à Mediapart l'ancienne édile, aujourd'hui élue à l'urbanisme de cette commune qui compte un millier d'habitants. Michèle Laban-Winograd ne pensait pas que le fait d'avoir un frère partie prenante du projet pouvait poser problème dans l'attribution d'une subvention. «*Dans un petit village, vous savez, on est tous plus ou moins cousins...*» Pour elle, développer la méthanisation à Artigueloutan va permettre «*aux agriculteurs de diversifier leurs revenus*» - GRDF achète le gaz ainsi produit à un tarif garanti par l'État, égal à cinq fois le prix du marché – et «*à la commune de se chauffer sur un réseau de gaz local, sans avoir à acheter le gaz de Poutine*».

En dépit de l'impact environnemental et de ces liens qui posent question, du côté de la communauté de communes, la société Méthagri Pau Est compte toujours sur un soutien de poids: son président et maire de Pau, François Bayrou. Celui qui est aujourd'hui haut-commissaire au plan exerce toujours ses mandats locaux. Le plan local d'urbanisme intercommunal qu'il a fait adopter en décembre 2019 stipule clairement, dans ses orientations: «*Faciliter la mise en œuvre du projet de méthanisation à Artigueloutan.*»

Dans un courrier adressé l'an dernier à la mairie d'Artigueloutan, que Mediapart a pu consulter, François Bayrou assure en outre du «*soutien entier de la Ville de Pau et de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) à ce projet*». «*La CAPBP s'est impliquée aux côtés du porteur de projet par un appui technique*», notamment «*en facilitant*» l'association avec l'hippodrome de Pau, dit encore le courrier. Joint par Mediapart, François Bayrou n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Tous ces éléments ont conduit plusieurs riverains à déposer plainte pour prise illégale d'intérêts, et deux associations locales, Cami et Anim-Oussère, ont déposé une requête en excès de pouvoir.

Face aux projets de méthaniseurs qui se multiplient actuellement en France, de nombreux riverains ici et là se sont, de la même façon, constitués en collectifs pour mettre le holà. Mais à Artigueloutan, l'affrontement s'est encore tendu d'un cran ces derniers mois : en mars, les vingt-cinq requérants recevaient de Méthagri Pau Est un courrier de mise en demeure, leur demandant à chacun le versement de 1485155euros. La somme représente, dit le courrier, *« cinq années d'excédent brut que nous ne pourrions pas réaliser en raison du retard pris du fait de vos recours »*.

*« Ces gens se font plaisir. C'est à la mode de déposer des recours »*, souligne, agacé, l'agriculteur et président de Méthagri Pau Est, Georges Pouban, qui voit dans la démarche des riverains *« un*

*abus de droit »* : les requérants ne seront pas réellement gênés par le méthaniseur, estime-t-il. Lui n'a aucunement l'intention de reculer. *« Pour l'heure, nous avons toujours l'autorisation d'exploiter et nous commencerons les travaux l'an prochain. »*

Pour les requérants, il s'agit avant tout d'une tentative d'intimidation. Qui a fait son effet : deux d'entre eux ont retiré leur plainte. Mais les autres, tenaces, entendent bien aller jusqu'au bout des recours juridiques.

### Boîte noire

Les personnes interrogées dans cet article ont été jointes par téléphone entre le 17 et le 24 juin 2021.

François Bayrou n'a pas souhaité me répondre au téléphone et m'a renvoyé à l'attachée de presse de la mairie de Pau. Laquelle m'a demandé des questions par écrit, auxquelles ni l'un ni l'autre n'ont donné suite.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.